



## DECLARATION RPN DU 19 MARS 2013

La fédération CGT réaffirme aujourd'hui que les propositions de l'employeur en matière de revalorisation salariales sont inacceptables.

Alors que ces dernières années, malgré des revalorisations de salaires notoirement insuffisantes, la RMPP évoluait en moyenne de 3%, l'enveloppe de négociation qui nous est imposée pour cette année 2013 se limite à une évolution de 2,5%.

En masse, cela représente un montant inférieur aux sommes non dépensées, chaque année, sur les budgets de gestion administrative, depuis au moins l'année 2008, au regard des taux d'exécution budgétaire.

On voit bien là le mépris affiché par l'employeur envers le personnel.

Considérant les 700 millions d'euros détournés depuis 2008, une revalorisation substantielle de la valeur du point (la CGT revendique un minimum de 6%) n'a rien d'économiquement démagogique.

D'autant (et ce n'est pas la CGT qui l'invente, mais les chiffres de l'INSEE) que la consommation des ménages entre pour 57% dans l'évolution de la croissance. Il serait grand temps d'appliquer les bonnes solutions pour sortir le pays du marasme économique qu'il connaît !

La fédération CGT ne s'inscrit donc pas dans cette négociation de bouts de chandelle, mais reste une auditrice attentive des débats menés dans cette instance, ne serait-ce que pour en faire un compte rendu fidèle aux agents de l'institution, qui sont en attente de véritables négociations salariales se concrétisant par une revalorisation de la valeur du point.

Concernant la proposition d'augmenter le pourcentage de bénéficiaires de parcours professionnels, la fédération CGT a participé à la démonstration, lors de la RPN du 12 mars, que ce n'était que la reprise de décision déjà actées par les caisses nationales lors des INC.

C'est donc un leurre, à la limite de l'honnêteté intellectuelle.

Une dernière précision pour tous les acteurs réunis aujourd'hui autour de cette table :

Sans volonté de donner la moindre leçon à quiconque, la fédération CGT invite néanmoins les organisations syndicales qui auraient des velléités de signature sur un tel texte au rabais, d'y faire inscrire par l'employeur l'engagement des caisses nationales de faire utiliser par les organismes les budgets dévolus aux personnels à hauteur de 99,75%.

Cela permettrait de doubler l'objectif affiché en matière d'évolutions des parcours professionnels...

A bon entendeur .....